

Aperçu détaillé de l'assurance vie

L'Assurance vie Équitable^{MD} offre des régimes d'assurance vie temporaire, d'assurance vie entière avec participation et d'assurance vie universelle. Le tableau suivant donne un aperçu détaillé de l'assurance vie et souligne certaines des différences clés entre ces régimes.

	Assurance vie temporaire	Assurance vie entière	Assurance vie universelle
En quoi consiste-t-elle?	<ul style="list-style-type: none"> • Une protection d'assurance pure. • Une protection d'assurance vie dotée d'une date d'expiration préétablie après laquelle l'assurance prend fin. • Aucune valeur de rachat. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une combinaison d'assurance vie et d'épargne. • Une protection d'assurance vie sans date d'expiration. • Une croissance stable des placements avec avantages fiscaux et un accès à la valeur de rachat disponible. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une protection d'assurance avec la possibilité d'épargner. • Une protection d'assurance vie sans date d'expiration. • La possibilité d'une croissance maximale avec avantages fiscaux à même le contrat et un accès à la valeur de rachat disponible.
Que procure-t-elle?	<ul style="list-style-type: none"> • Une assurance abordable pendant une période déterminée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une protection à vie avec des primes, une prestation de décès et des valeurs de rachat, toutes garanties. • Une croissance de placement sans tracas, stable et avec avantages fiscaux gérée par la groupe Gestion d'actifs de l'Équitable. • Les titulaires de contrat d'assurance vie entière avec participation sont admissibles à participer aux bénéfices du compte des contrats avec participation par le versement de participations¹. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une protection à vie avec des primes flexibles et des taux du coût de l'assurance garantis. • La possibilité de maximiser l'épargne avec avantages fiscaux à même le contrat en utilisant une stratégie pratique pour les gens qui préfèrent choisir et gérer leurs propres placements.

¹ Les participations ne sont pas garanties et sont versées à la discrétion exclusive du conseil d'administration. Les participations pourraient être sous réserve de modifications et varieront en fonction des revenus de placement réels du compte des contrats avec participation, également des résultats techniques de mortalité, des frais, de déchéance, des réclamations, des impôts et d'autres résultats techniques du bloc de contrats avec participation. Elles ont le potentiel d'augmenter la valeur du contrat de vos clients au-delà du montant garanti, selon le mode d'affectation choisi. Un choix de cinq modes d'affectation des participations est offert.

	Assurance vie temporaire	Assurance vie entière	Assurance vie universelle
<p>Quels sont certains des besoins qu'elle satisfait pour mes clients?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rembourser un prêt hypothécaire ou d'autres dettes personnelles. • Remplacer un revenu. • Financer des conventions de rachat, une protection contre les créanciers et une assurance pour personnes clés pour entreprise. • Une protection à moindre coût. • Une protection pour une période déterminée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rembourser un prêt hypothécaire ou d'autres dettes personnelles. • Remplacer un revenu. • Financer des conventions de rachat, une protection contre les créanciers et une assurance pour personnes clés pour entreprise. • Accumuler une épargne avec avantages fiscaux. • Bâtir un héritage pour les héritiers ou l'œuvre de bienfaisance préférée des clients. • Préserver un héritage en permettant de couvrir le fardeau fiscal inévitable au décès. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rembourser un prêt hypothécaire ou d'autres dettes personnelles. • Remplacer un revenu. • Financer des conventions de rachat, une protection contre les créanciers et une assurance pour personnes clés pour entreprise. • Accumuler une épargne avec avantages fiscaux. • Bâtir un héritage pour les héritiers ou l'œuvre de bienfaisance préférée des clients. • Préserver un héritage en permettant de couvrir le fardeau fiscal inévitable au décès.
<p>Quels sont les produits offerts par l'Assurance vie Équitable?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il y a trois options différentes d'assurance vie temporaire : <ol style="list-style-type: none"> 1. l'assurance vie temporaire de 10 ans renouvelable et transformable – primes garanties renouvelables tous les 10 ans jusqu'à l'âge de 85 ans. 2. l'assurance vie temporaire de 20 ans renouvelable et transformable – primes garanties renouvelables tous les 20 ans jusqu'à l'âge de 85 ans. 3. l'assurance vie temporaire 30/65 – primes garanties payables sur une période de 30 ans ou jusqu'à l'âge de 65 ans, selon le dernier événement à survenir. • L'assurance vie temporaire de 10 et 20 ans et l'assurance vie temporaire 30/65 sont offertes sous forme d'avenant sur la tête de la personne assurée avec les régimes d'assurance vie entière avec participation sur une tête (régimes pour adultes seulement). • L'assurance vie temporaire de 10 et 20 ans sont offertes sous forme d'avenant avec les régimes d'assurance vie universelle et d'assurance maladies graves (régimes pour adultes seulement). • Les avenants et les garanties supplémentaires sont offerts afin de personnaliser le régime, y compris l'assurance maladies graves, et permet ainsi de combler à la fois les besoins d'assurance vie et d'assurance maladie complémentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'assurance vie entière avec participation Équimax^{MD} est offerte. Il existe deux types de régime pour atteindre vos objectifs à court ou à long terme : <ul style="list-style-type: none"> • le Bâtisseur de patrimoine Équimax^{MD} offre des valeurs à long terme plus élevées; idéal pour la planification successorale et couvrir tout fardeau fiscal qui survient au décès, offert avec les options de prime 10 paiements, 20 paiements et paiements à vie; • l'Accumulateur de capital Équimax^{MD} offre des valeurs plus élevées pendant les 20 premières années; idéal pour accumuler du capital auquel il est possible d'accéder, soit pour les besoins d'une entreprise ou pour un revenu complémentaire au revenu de retraite, offert avec les options de prime 20 paiements et paiements à vie. • Les avenants et les garanties supplémentaires sont offerts afin de personnaliser le régime, y compris l'assurance maladies graves, et permet ainsi de combler à la fois les besoins d'assurance vie et d'assurance maladie complémentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'assurance vie universelle Générations de l'Équitable^{MC} – une assurance vie permanente offrant les options de prestation de décès et de coût de l'assurance. Les clients peuvent choisir parmi une gamme d'options de placement afin de maximiser la croissance avec avantages fiscaux disponible au titre du contrat. • Les avenants et les garanties supplémentaires sont offerts afin de personnaliser le régime, y compris l'assurance maladies graves, et permet ainsi de combler à la fois les besoins d'assurance vie et d'assurance maladie complémentaire.

	Assurance vie temporaire	Assurance vie entière	Assurance vie universelle
Comment les primes se comparent-elles?	<ul style="list-style-type: none"> Habituellement, la prime initiale est la moins élevée. Les primes uniformes sont garanties pour une période déterminée. Dans le cas de l'assurance vie temporaire renouvelable, les primes garanties augmentent à chaque renouvellement. 	<ul style="list-style-type: none"> Les primes sont plus élevées que celles de l'assurance vie temporaire, mais les titulaires de contrat d'assurance vie entière avec participation sont admissibles à participer aux bénéfices du compte de contrats avec participation par le versement de participations¹. Selon le mode d'affectation des participations choisi, les participations peuvent servir à réduire la prime. 	<ul style="list-style-type: none"> Les frais mensuels (comprenant la prime minimale et les frais d'administration) sont plus élevés que ceux de l'assurance vie temporaire au départ, mais moins élevés que ceux de l'assurance vie entière. L'assurance vie universelle offre habituellement une plus grande flexibilité pour effectuer des dépôts supplémentaires afin de maximiser la valeur de rachat accumulée au titre du contrat.
Les primes sont-elles garanties?	<ul style="list-style-type: none"> Oui. 	<ul style="list-style-type: none"> Oui. 	<ul style="list-style-type: none"> Bien que les taux utilisés pour calculer les frais mensuels sont garantis, les titulaires de contrat peuvent payer le montant désiré. Afin que le contrat demeure en vigueur, la valeur du contrat doit être suffisante pour couvrir les frais mensuels qui s'appliquent.

¹ Les participations ne sont pas garanties et sont versées à la discrétion exclusive du conseil d'administration. Les participations pourraient être sous réserve de modifications et varieront en fonction des revenus de placement réels du compte des contrats avec participation, également des résultats techniques de mortalité, des frais, de déchéance, des réclamations, des impôts et d'autres résultats techniques du bloc de contrats avec participation. Elles ont le potentiel d'augmenter la valeur du contrat de vos clients au-delà du montant garanti, selon le mode d'affectation choisi. Un choix de cinq modes d'affectation des participations est offert.

	Assurance vie temporaire	Assurance vie entière	Assurance vie universelle
Le montant de la prime est-il flexible?	<ul style="list-style-type: none"> Non. 	<ul style="list-style-type: none"> Non. Les primes exigées doivent être acquittées. L'avance automatique de la prime est offerte afin de couvrir tout paiement de la prime en souffrance. L'utilisation de cette caractéristique entraînera une dette en vertu du contrat. Si vos clients choisissent le mode d'affectation des participations du dépôt portant intérêt, des bonifications d'assurance libérée ou de la protection accrue, leur contrat accumulera une valeur de rachat non garantie. Ils pourraient éventuellement ne plus avoir à payer les primes au titre de leur contrat. Ce sera alors le point de prélèvement des primes sur les participations. Cela n'est pas automatique et le contrat doit être admissible au moment de la demande. Afin d'être admissibles, les participations futures et la valeur de rachat non garantie au titre du contrat doivent suffire à payer toutes les primes subséquentes. Une diminution du barème des participations pourrait : <ul style="list-style-type: none"> retarder le point de prélèvement des primes sur les participations, ce qui nécessiterait que votre cliente ou votre client acquitte les primes pendant une plus longue période que celle illustrée précédemment; exiger que les clients poursuivent le paiement des primes pour une certaine période, si leur contrat bénéficiait du prélèvement des primes sur les participations. Il est possible d'effectuer des dépôts supplémentaires afin d'augmenter une croissance avec avantages fiscaux au titre du contrat. Des limites s'imposent quant aux montants de dépôt pour s'assurer que le contrat demeure exonéré d'impôt. 	<ul style="list-style-type: none"> Oui. Les titulaires de contrat ont la flexibilité d'augmenter ou de diminuer les primes, ou encore de cesser de les payer pour une certaine période. La prime maximale permise est sous réserve des dispositions de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> du Canada. Si les paiements de prime ne sont pas suffisants pour couvrir les frais mensuels au titre du contrat, ils seront puisés de la valeur du contrat. Ceci influera sur la valeur de rachat et la prestation de décès, et pourrait même entraîner la déchéance du contrat.

	Assurance vie temporaire	Assurance vie entière	Assurance vie universelle
La valeur de rachat est-elle garantie?	<ul style="list-style-type: none"> Il n'y a pas de valeur de rachat. 	<ul style="list-style-type: none"> Oui. Une partie de la valeur de rachat totale est garantie. Le reste dépend du mode d'affectation des participations choisi et du barème des participations¹. Une modification apportée au barème des participations peut influencer sur le contrat, particulièrement si la cliente ou le client choisit les modes d'affectation des participations « bonifications d'assurance libérée » ou « protection accrue » dans le cadre desquels il compte sur les participations pour augmenter la valeur de rachat ou la prestation de décès au titre du contrat. La valeur de rachat garantie ne peut pas faire l'objet d'un retrait au comptant. 	<ul style="list-style-type: none"> Non. La valeur du contrat dépend entièrement du montant des dépôts des titulaires de contrat et du rendement des comptes de placement à intérêt qu'ils ont choisis.

¹ Les participations ne sont pas garanties et sont versées à la discrétion exclusive du conseil d'administration. Les participations pourraient être sous réserve de modifications et varieront en fonction des revenus de placement réels du compte des contrats avec participation, également des résultats techniques de mortalité, des frais, de déchéance, des réclamations, des impôts et d'autres résultats techniques du bloc de contrats avec participation. Elles ont le potentiel d'augmenter la valeur du contrat de vos clients au-delà du montant garanti, selon le mode d'affectation choisi. Un choix de cinq modes d'affectation des participations est offert.

	Assurance vie temporaire	Assurance vie entière	Assurance vie universelle
<p>Comment la composante « épargne » est-elle affectée par la volatilité des marchés?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Il n'y a pas de composante « épargne ». 	<ul style="list-style-type: none"> La valeur de rachat garantie n'est pas affectée par la volatilité des marchés. Une modification apportée au barème des participations peut influencer sur le contrat, particulièrement si vos clients choisissent les modes d'affectation des participations « bonifications d'assurance libérée » ou « protection accrue » dans le cadre desquels ils comptent sur les participations pour augmenter la valeur de rachat ou la prestation de décès au titre du contrat¹. Les primes, supérieures au montant exigé pour payer les garanties courantes et les frais, sont investies dans le compte des contrats avec participation. Les placements dans le compte des contrats avec participation sont gérés par le groupe Gestion d'actifs de L'Équitable, la division des placements de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada afin de satisfaire aux garanties du produit et de fournir un revenu à long terme et une croissance du capital pour soutenir le barème des participations. Les titulaires de contrat n'obtiendront jamais de participations négatives et, une fois créditées, les participations ne pourront jamais être retirées. 	<ul style="list-style-type: none"> Étant donné que les options de placement sont choisies par les titulaires de contrat, on prévoit le risque de la volatilité des marchés dans le cas des choix autres que les placements garantis. L'intérêt porté au crédit du compte à intérêt quotidien (CIQ) et du compte de dépôt garanti (CDG) ne sera jamais négatif. Le rendement des comptes de dépôt à intérêt variable n'est pas garanti. Il peut être positif ou négatif, selon le rendement du fonds sous-jacent ou de l'indice suivi. Un faible rendement des options de placement choisies pourrait donner lieu à une croissance négative au titre du contrat et nécessiter des dépôts supplémentaires en plus de ce qui avait été prévu au départ.

¹ Les participations ne sont pas garanties et sont versées à la discrétion exclusive du conseil d'administration. Les participations pourraient être sous réserve de modifications et varieront en fonction des revenus de placement réels du compte des contrats avec participation, également des résultats techniques de mortalité, des frais, de déchéance, des réclamations, des impôts et d'autres résultats techniques du bloc de contrats avec participation. Elles ont le potentiel d'augmenter la valeur du contrat de vos clients au-delà du montant garanti, selon le mode d'affectation choisi. Un choix de cinq modes d'affectation des participations est offert.

NOTA : Pour de plus amples renseignements concernant les produits, veuillez consulter les guides du conseiller sur les produits respectifs qui se trouvent à la page des produits sur le site RéseauÉquitable^{MC}. Même si l'Assurance vie Équitable a pris toutes les dispositions nécessaires pour garantir la précision des renseignements contenus dans le présent document, le contrat prévaut dans tous les cas.

Ces renseignements ne constituent pas un avis juridique, fiscal, financier ou autre avis professionnel. Ils sont destinés à l'usage exclusif des conseillers.

Vous avez des questions? Veuillez communiquer avec votre gestionnaire régionale ou régional des ventes de l'Assurance vie Équitable.

^{MC} et ^{MD} indiquent respectivement une marque de commerce et une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.